

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 23/2023 du 23 juin 2023

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE JARDIMAN POUR L'ACHAT DE MATERIELS A BATTERIE POUR LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1er juillet 2022,

Compte-tenu de la nécessité de procéder à l'achat de matériels à batterie pour les besoins du service technique communal,

Vu le devis de la société JARDIMAN de Theix en date du 3 mai 2023,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de fournitures avec la société JARDIMAN de Theix (56) pour la fourniture de matériels à batterie suivants :

- 3 souffleurs
- 2 taille haie
- 3 débroussailleuses
- 1 sécateur

au prix total de 8 971 euros 35 HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 23 juin 2023

Fait à Mohon le 23 juin 2023

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

